

CORRIGÉ - FICHE C

Résumé des critères d'admission au Québec

La grille qui suit s'applique uniquement à la catégorie « travailleur », soit la catégorie d'immigrants que le Québec accueille en plus grand nombre. Il existe aussi les catégories « travailleur autonome », « entrepreneur » et « investisseur ».

RÉSUMÉ DE LA GRILLE DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS ¹ CATÉGORIE TRAVAILLEUR

FACTEURS	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS POSSIBLE	QUELQUES EXEMPLES
FORMATION (SEUIL ÉLIMINATOIRE = 2)	26	Doctorat : 14 points Maîtrise : 12 points Baccalauréat : 10 points Secondaire : 2 points
EXPÉRIENCE	8	48 mois ou plus : 8 points
ÂGE	16	18 à 35 ans : 16 points 43 ans et plus : 0 point
CONNAISSANCE LINGUISTIQUE	22	Français : maximum 16 pts Anglais : Maximum 6 pts
SÉJOUR ET FAMILLE AU QUÉBEC	8	
CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPOUX OU DU CONJOINT	17	Scolarité : maximum 4 pts Formation : maximum 4 pts Langue : maximum 6 pts
OFFRE D'EMPLOI VALIDE	10	À Montréal : 8 points À l'extérieur : 10 points
ENFANTS	8	2 points par enfant
CAPACITÉ D'AUTONOMIE FINANCIÈRE (SEUIL ÉLIMINATOIRE = 1)	1	Pas de contrat : 0 point
TOTAL	116	
SEUIL DE PASSAGE	59	

¹ Québec. Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers. Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., c. I-0.2, a. 3.4). Annexe 1. Mise à jour du 1^{er} octobre 2017